



001 / 26

23 JAN 2026

DECISION N° /D/MINEPAT/PSRDREN/UC/RPMGC/2026 DU
DECLARANT INFRUCTUEUX L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N°002/AMI/MINEPAT/
PSRDREN/RPMGC/2025 DU 05 SEPTEMBRE 2025 POUR LA PRÉ-QUALIFICATION DES AGENCES
DE VÉRIFICATION INDÉPENDANTES DU PROGRAMME « BÂTIR LES CAPACITÉS ET LES
COMPÉTENCES POUR L'EMPLOYABILITÉ ET L'ENTREPRENEURIAT DANS LA RÉGION DE
L'EXTRÊME-NORD DU CAMEROUN » (CAP2E)

Le Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la région
de l'Extrême-Nord, Maître d'Ouvrage Délégué

- Vu la Loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'Arrêté n°044/CAB/PM du 24 mai 2022 portant création, organisation et fonctionnement du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu l'Arrêté n°108/CAB/PM du 04 novembre 2022 portant nomination du Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu l'Arrêté N°0419/A/MINMAP du 13 décembre 2022 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu la Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu l'AMI N°002/25/AMI/MINEPAT/PSRDREN/RPMGC/2025 du 05 septembre 2025 pour la pré-qualification des agences de vérification indépendantes du Programme « bâti les capacités et les compétences pour l'employabilité et l'entrepreneuriat dans la région de l'extrême-nord du cameroun » (CAP2E) ;
- Considérant le rapport d'évaluation des candidatures reçues dans l'AMI N°002/25/AMI/MINEPAT/PSRDREN/RPMGC/2025 du 05 septembre 2025 ;
- Considérant la n°001/L/MINEPAT/PSRDREN/UCP du 26 décembre 2025 du Président de la Commission ad-hoc d'évaluation des candidatures reçues dans l'AMI N°002/25/AMI/MINEPAT/PSRDREN/RPMGC /2025 du 05 septembre 2025.

Décide :

Article 1^{er} : l'AMI N°004/25/AMI/MINEPAT/PSRDREN/RPMGC/2025 du 05 septembre 2025 pour la pré-qualification des agences de vérification indépendantes du Programme « bâtir les capacités et les compétences pour l'employabilité et l'entrepreneuriat dans la région de l'extrême-nord du cameroun » (CAP2E) ; est déclaré infructueux.

Article 2 : Les soumissionnaires ayant déposé leurs offres sont priés de passer retirer leurs offres dans un délai de 15 jours suivant la publication de cette décision.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée et partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé le 23 JAN 2026

Le Coordonnateur du PSRDREN

AMPLIATIONS :

- MINEPAT ;
- BAD ;
- ARMP (pour publication) ;
- Affichage (pour information) ;
- Archives.

